

ABONNEMENTS.

Un mois 4 fr.
Trois mois 11 »
Par la poste 13 »
En N° 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) between Liège, Brussels, and Gand, including departure and arrival times and fares.

FRANCE. — Paris, le 8 novembre.

Par ordonnance royale du 7 novembre, insérée au Moniteur, la chambre des pairs et la chambre des députés sont convoquées pour le 16 décembre 1838.

On sait qu'il avait été question il y a un mois de rapprocher la réunion des chambres et de la fixer à la fin du mois de novembre. Puis on paraissait décidé à les convoquer comme à l'ordinaire pour le 24 décembre.

Il est probable du reste que la discussion de l'adresse sera fort orageuse, ce qui pourrait entraîner jusqu'au 10 ou au 15 janvier.

On y traitera probablement toutes les questions importantes qui ont été soulevées pendant l'intervalle des deux sessions. A l'intérieur on discutera la question de la réforme électorale.

On voudra connaître la conduite du cabinet dans l'affaire du Mexique qui traite en longueur sans amener aucun résultat. Puis surgit l'interminable différend hollandais-belge.

Un journal annonce que M. Odillon-Barrot a annoncé qu'il ne se mettrait pas sur les rangs pour la présidence de la chambre des députés.

Plusieurs journaux publient ce qui suit, sous la date de Toulon, le 2 novembre :

Nous tenons de bonne source que le projet de fédération des états italiens sous le protectorat de l'Autriche, dont les journaux légitimistes ont dans le temps révélé l'existence, est sur le point de s'accomplir.

Le contingent des troupes fédérales serait réparti comme suit : Le royaume lombardo vénitien devrait fournir 50,000 hommes ; la Sardaigne et le Piémont, 30,000 ; Naples et la Sicile, 30,000 ; les états pontificaux, 15,000 ; la Toscane, 8,000 ; Parme, 2,000 ; et Lucques, 1,000.

C'est la troisième ou quatrième fois que les journaux ont répandu ce bruit. Il s'accorde peu avec celui de l'évacuation d'Ancone, annoncée maintenant pour la dixième fois au moins ; il ne faut donc pas ajouter trop de confiance, ni à l'un ni à l'autre.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les lettres et les journaux de Madrid du 30 octobre sont encore tout remplis de commentaires sur l'alerte qui a mis en mouvement les troupes stationnées auprès de la ville sous les ordres du général Narvaez, dans la soirée du 28.

On ne peut nier toutefois que les esprits ne fussent inquiets à Madrid ; le retard dans l'arrivée des nouvelles de Valence (on n'en a pas de postérieures au 24) ; le passage de l'Ebre par Merino et Balmaseda, causent de l'agitation ; mais il n'y a pas de démonstrations extérieures.

Le résultat des correspondances de Saragosse, à la date du 1er, des réflexions du journal, el Novicio, de la même date, et de la teneur de la proclamation du général San-Miguel, que l'on redoutait dans cette ville l'exemple donné par Valence.

Une bande carliste ayant arrêté le gendre du duc de Frias, on assure que le président du conseil s'est vu obligé de lui envoyer près de 50,000 fr. pour obtenir sa mise en liberté.

BELGIQUE — Bruxelles, le 9 novembre.

Le roi a reçu hier, 8 novembre, en audience particulière au château de Laeken, S. Exc. Reschid-Pacha, ministre des affaires étrangères de la Sublime-Porte ottomane et son ambassadeur extraordinaire près S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Le conseiller et les secrétaires d'ambassade, ainsi que Eyoub-Effendi, colonel d'infanterie, faisant fonctions d'aide-camp du Pacha, suivaient dans une autre voiture de la cour attelée de deux chevaux.

Reschid-Pacha est ministre des affaires étrangères de la Sublime-Porte. Il a été précédemment ambassadeur à Paris et à Londres. On sait qu'il se rend maintenant dans cette dernière capitale, chargé d'une mission spéciale.

Depuis sa jeunesse Reschid-Pacha remplit des postes de confiance. Il a été en mission en Morée lors de la guerre des Grecs contre les Turcs, et plus tard en Roumélie lors de la guerre de Russie.

Ses trois fils aînés l'accompagnent. Les autres personnages de sa suite sont : Ali-Effendi, premier drogman de la Porte à Constantinople, conseiller d'ambassade ; Reuss-Bey, secrétaire-général du ministère des affaires étrangères à Constantinople, secrétaire d'ambassade ; M. Cor, membre du conseil d'utilité publique à Constantinople, secrétaire d'ambassade.

Le dîner qui devait être donné aujourd'hui au palais, a été contremandé. Son Exc. Reschid-pacha, ambassadeur de Turquie, près la cour de Londres, qui devait y assister part dans la journée avec toute sa suite se rendant directement à Londres, et n'a pu prolonger son séjour plus long temps à Bruxelles.

Bruxelles, le 9 novembre. (5 heures.) — Les cours sont peut-être plus fermes, mais les affaires ne sont pas plus importantes. On s'occupe du discours du trône, chacun à son projet. Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2 A. ; 5 p. c. 102 1/8 A. ; 4 p. c. 95 P. ; 3 p. c. 75 1/4 P. ; Société Générale titres en nom B. 825 A. ; Société de Mutualité 1115 (111 1/2) A. ; Banque de Belgique 1420 (142) A. ; Actions-Réunies 940 (94) ; Société Nationale 1235 (123 1/2) P. ; Lits Militaires 3570 (119) P.

L'actif espagnol n'a pas donné lieu à beaucoup de transactions, il n'est point sorti des cours de 17 1/2 A. 5/8 B.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

Huile et graine de colza faibles avec peu d'affaires ; tourteaux précédents prix. Anvers, (deux heures 5/4), par voie télégraphique. — Ardoins 17 5/8 sans affaires.

LIÈGE, LE 10 NOVEMBRE.

DEFRICHEMENT DE LA CAMPINE.

Dans une brochure qui vient de paraître et qui a pour objet le défrichement des bruyères de la Campine, M. Constant, son auteur, examine assez longuement les divers procédés à employer pour parvenir promptement à ce résultat, et en même temps pour rendre la culture des bruyères aussi productive que possible.

D'après les modes enseignés par la routine, quelques-uns employeraient une culture déficiente, et se ruineraient ; on sentirait alors le besoin de recommencer en opérant mieux, si toutefois on est encore disposé à le faire ; les mieux avisés semeront des sapsins et dans quelques cent ans on pourra cultiver ces terres engraisées alors par les dépouilles des forêts qu'elles auront portées.

Le choix du mode de culture qu'il convient d'adopter ne saurait donc être douteux. L'agriculture savante doit obtenir la préférence. Il faut donc s'attacher à en suivre les le-

çons des premières opérations. Et d'abord, dans le morcellement de la bruyère, on doit observer la division en carrés, exigée par le mouvement rectiligne de la charrue ; on doit éviter la formation de propriétés trop étendues, pour que les travaux puissent en être bien surveillés par un seul homme, ou trop petites pour comporter l'emploi avantageux des machines.

Après avoir établi les avantages de l'agriculture expérimentale sur la culture routinière, M. Constant passe en revue les divers procédés reconnus les meilleurs pour fertiliser les terrains les plus arides et pour les entretenir dans cet état, non-seulement sans frais, mais en en retirant même des produits nombreux.

Après avoir établi les avantages de l'agriculture expérimentale sur la culture routinière, M. Constant passe en revue les divers procédés reconnus les meilleurs pour fertiliser les terrains les plus arides et pour les entretenir dans cet état, non-seulement sans frais, mais en en retirant même des produits nombreux.

Après avoir établi les avantages de l'agriculture expérimentale sur la culture routinière, M. Constant passe en revue les divers procédés reconnus les meilleurs pour fertiliser les terrains les plus arides et pour les entretenir dans cet état, non-seulement sans frais, mais en en retirant même des produits nombreux.

Après avoir établi les avantages de l'agriculture expérimentale sur la culture routinière, M. Constant passe en revue les divers procédés reconnus les meilleurs pour fertiliser les terrains les plus arides et pour les entretenir dans cet état, non-seulement sans frais, mais en en retirant même des produits nombreux.

Après avoir établi les avantages de l'agriculture expérimentale sur la culture routinière, M. Constant passe en revue les divers procédés reconnus les meilleurs pour fertiliser les terrains les plus arides et pour les entretenir dans cet état, non-seulement sans frais, mais en en retirant même des produits nombreux.

Après avoir établi les avantages de l'agriculture expérimentale sur la culture routinière, M. Constant passe en revue les divers procédés reconnus les meilleurs pour fertiliser les terrains les plus arides et pour les entretenir dans cet état, non-seulement sans frais, mais en en retirant même des produits nombreux.

Après avoir établi les avantages de l'agriculture expérimentale sur la culture routinière, M. Constant passe en revue les divers procédés reconnus les meilleurs pour fertiliser les terrains les plus arides et pour les entretenir dans cet état, non-seulement sans frais, mais en en retirant même des produits nombreux.

LIÈGE, LE 10 NOVEMBRE.

DEFRICHEMENT DE LA CAMPINE.

Dans une brochure qui vient de paraître et qui a pour objet le défrichement des bruyères de la Campine, M. Constant, son auteur, examine assez longuement les divers procédés à employer pour parvenir promptement à ce résultat, et en même temps pour rendre la culture des bruyères aussi productive que possible.

D'après les modes enseignés par la routine, quelques-uns employeraient une culture déficiente, et se ruineraient ; on sentirait alors le besoin de recommencer en opérant mieux, si toutefois on est encore disposé à le faire ; les mieux avisés semeront des sapsins et dans quelques cent ans on pourra cultiver ces terres engraisées alors par les dépouilles des forêts qu'elles auront portées.

Le choix du mode de culture qu'il convient d'adopter ne saurait donc être douteux. L'agriculture savante doit obtenir la préférence. Il faut donc s'attacher à en suivre les le-

On va établir, pour la première fois en Belgique, à la houillère de l'Espérance, de Montegnée, près de Liège, une machine d'épuisement à haute pression, avec pistons plongeurs, à l'instar de celles qui existent en Angleterre, dans le pays de cornouailles. Cette machine si avantageuse sous le rapport de l'effet utile et de l'économie du combustible, sortira des ateliers de M. Cockerill, à Seraing.

Le couvage en bois qu'on va placer à la nouvelle houillère des hauts-fourneaux d'Ougrée, sera octogone. C'est le premier de ce genre qu'on établira dans le pays de Liège.

On vient de rencontrer une nouvelle couche de charbon à la houillère des hauts-fourneaux d'Ougrée.

Le 31 octobre dernier, M. Auguste Lepas, de Verviers, voyageant pour une maison de Bruxelles, a été assailli, vers les 7 heures du soir, dans le bois dit Lisdael, dépendant de la commune de Gemmenich, sur l'extrême frontière de Prusse, par trois individus vêtus en blouse et munis d'un fusil; après l'avoir jeté en bas de son cheval ils lui ont enlevé son porte-manteau renfermant, outre ses effets de voyage, 6 à 700 fr. en espèces. — Trois habitants de la commune de Gemmenich sont soupçonnés être les auteurs de ce vol.

Un arrêté royal en date du 30 octobre porte qu'il sera établi, aux frais de l'état, sur la côte de la Flandre occidentale, un service de bateaux de sauvetage, dont les stations seront à Ostende, Nieupoort, Blankenberg, Heyst ou Knocke.

On lit dans l'Echo du Luxembourg qu'un nouveau journal, le Réveil, va paraître à Paris. Nous avons l'assurance, dit l'Echo, que cette feuille s'occupera d'une manière particulière de la question luxembourgeoise, qu'elle soutiendra les intérêts de notre province et cherchera à convaincre les Français de la nécessité qu'il y a pour eux à empêcher l'abandon au roi de Hollande, d'une partie de notre territoire. M. de Lamennais sera un des rédacteurs du Réveil.

Un homme sérieux qui ne fait point de calembourgs et qui mourrait de chagrin s'il se rendait coupable de cette débauche d'esprit, disait hier: Chose étrange! les destinées de l'Asie vont se décider par deux chats (Shah) dans les plaines des Rats (d'Hérat.)

Le 31 octobre dernier est décédé à Mesnil, canton de Couvin, le nommé Michel-Antoine Pire, âgé de quatre-vingt-seize ans quatre mois et 12 jours, lequel laisse en vie six enfants dont l'aîné à 72 ans et le cadet 57, vingt-deux petits-fils et petites-filles et trente-neuf arrière-petits-fils et arrière-petites-filles dont l'aîné est déjà âgé de vingt-trois ans; en tout soixante-sept descendants en vie. Ajoutez à ceux-ci vingt-huit descendants morts, et vous aurez pour tout résultats le chiffre quatre-vingt-quinze qui forme la ligne descendante dudit Michel-Antoine Pire.

On lit dans le Fanal du 9 de ce mois: LE BALANCIER MONSTRE. — Aujourd'hui vers trois heures de l'après-midi arriva au faubourg de Louvain, le balancier monstre, provenant des ateliers de la société Saint-Léonard, à Liège, il est voituré sous la conduite des frères Dégée. Il pèse 85,000 livres, long de 55 pieds, la toiture portant ce fameux lovier pèse 15,000 livres chacune des roues à deux pieds de largeur, l'attelage extraordinaire nécessitera par cette masse énorme cinquante chevaux pour gravir la côte du faubourg de Louvain. Cette énorme voiture est suivie de deux autres contenant du bois de charpente et les ustensils au cas d'accident. L'attelage suivra le boulevard de l'Observatoire et le boulevard Botanique, se dirigera par la rue Neuve et la place de la Monnaie, vers la porte d'Anderlecht pour être placé dans le haut fourneau à Pommercil. Ils sont partis dimanche de Liège et sont arrivés le lendemain à Louvain. Pour gravir la montagne de Fer de cette dernière ville, ils ont dû employer environ 60 chevaux. Une masse de curieux s'étaient rendus sur les lieux.

Nous avons déjà fait ressortir qu'une pareille masse si elle a été fondue d'un seul jet ne pouvait être que l'œuvre d'un ingénieur imprévoyant; mais si, comme on nous l'affirme, les deux flèches ont été fondues à part et réunies pour le transport, il y aurait sottise; si l'on fait passer ce balancier par Bruxelles pour le donner en spectacle, en faisant dix ou douze lieues de détour, il y aurait vanité mal placée, car ce n'est rien moins qu'un chef-d'œuvre.

Si l'on a réuni les pièces de ce balancier pour soustraire aux yeux exercés certaines lacunes qui manquent rarement à de pareils morceaux, il y aurait seulement du savoir-faire de mince aloi. Dans tous les cas, nous ne voyons pas matière à nous prosterner, comme nos confrères, devant le balancier-monstre, et si nous écrivons gouvernement, nous veillerions à ne pas laisser ébranler les routes et éreinter les ponts par des masses aussi considérables, sachant surtout qu'on peut les diviser sans inconvénient. S'il s'agissait d'un monolithe monumental, le cas serait différent.

Nous apprenons à l'instant que le fameux balancier-monstre est resté à Louvain en exhibition, plus long-temps qu'on ne l'avait pensé. On ne nous le promet que pour demain à 10 heures, et on espère qu'il restera à Bruxelles, tout le temps nécessaire pour que tous les habitants de la ville puissent le voir.

MM. les avocats près la cour d'appel de Liège, sont invités à se réunir le lundi 26 courant, à 3 heures précises de relevée, pour procéder à la formation du conseil de discipline pour l'année 1858-1859.

Le batonnier, J. FORGEUR.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 9 novembre 1858. — Absens MM. Constant, Cox et Brixhe. Analyse des lettres adressées au conseil communal depuis la dernière séance.

- 1. Les habitants du fond des Taves demandent que la ville fasse creuser un puits dans cet endroit. (27 octobre.)
2. La fabrique de l'église de St-Nicolas demande que la ville pourvoie à la dépense des réparations à faire aux toits de l'église.
3. Les habitants de la rue Sous-l'Eau, au faubourg d'Amercoeur, demandent que l'on fasse placer une pompe à proximité de leurs demeures.
4. M. Léonard-Médave demande à acquérir au prix de 40 frs. le mètre carré une parcelle de terrain de la propriété du collège.
5. La veuve de Dauvain, en son vivant employé des taxes, demande une pension.
6. M. Colson réclame une indemnité en sa qualité d'indicateur expert du cadastre.
7. La commission des hospices demande à être autorisée à disposer d'une somme de 940 frs. pour la construction d'un fourneau de cuisine à l'hospice des Orphelins.

M. Delechy fait au collège des bourgmestre et échevins une interpellation au sujet de l'emplacement de la station du chemin de fer aux Guillemins.

Il fait observer, que d'après le rapport de MM. les ingénieurs, cette station doit être placée à 4 mètres plus élevés que le niveau du pavé du quai d'Avroy.

Qu'il est cru ne pouvoir la placer à un niveau plus élevé, afin que dans tous les cas elle puisse, un jour, être mise en communication non-seulement avec l'intérieur de la ville, mais aussi devenir le point de départ d'un chemin de fer dirigé par la vallée de la Meuse vers l'aval de Liège.

Que pour racheter la différence de 4 mètres, il faut un parcours d'environ 900 mètres, et que MM. les ingénieurs ont trouvé cette longueur entre la station des Guillemins et l'ancien pont d'Avroy.

Le même conseiller demande s'il ne serait pas possible de placer la station du chemin de fer sur le terrain que l'on gagnerait par la dérivation de la Meuse.

Que si, ainsi qu'il le croit, cette possibilité est reconnue, il faut insister auprès du gouvernement pour qu'il veuille la placer en ce dernier endroit.

Que cet emplacement aurait l'avantage: 1° De redresser le cours de la Meuse si nuisible à la navigation en cet endroit.

2° De laisser ouvert et accessible à la Meuse le quai actuel d'Avroy qui, par l'exécution de tout autre plan, ne serait plus qu'une rue.

3° De rapprocher de l'intérieur de la ville la station du chemin de fer. Qu'à une époque où le gouvernement fait de très-grands sacrifices pour placer dans l'intérieur des villes les stations à Bruxelles, à Anvers et à Ostende, il est permis d'espérer que la ville de Liège, à raison de son importance, obtiendra les mêmes avantages.

M. le bourgmestre répond que par sa lettre du 29 octobre dernier, le collège a adressé, dans ce sens, des représentations au gouvernement pour qu'il veuille faire, le plus tôt possible, les études nécessaires.

Une commission de 22 membres est nommée pour l'examen du budget. Elle se compose de MM. Lion, 18 voix; Despa, 18; Haquet, 17; Capitaine, 15; Koeler, 15; Chefneux, 15; Tilmann, 12; Delechy, 12; Bellefroid, 12; Dehassé, 11; Lambinon, 11; Piercôt, 10.

Le plan de régularisation de la place des Arzisz, faubourg Ste-Marguerite, est adopté.

Le conseil adopte, pour l'élargissement de la rue Lulay-Lefebvre, les propositions de MM. Beyne et Dumoulin, de céder des parcelles de terrain, et reconnaît la nécessité de payer cette rue. La dépense est ainsi évaluée et votée par le conseil:

M. Beyne . . . 1496 58 (70 fr. le mètre y compris un mur.)
M. Dumoulin . . 1156 80 (80 fr. le m. y compris un bâtiment à démolir.)
Pavage 2977 55

Total . . . fr. 5610 54

MM. Despa et Koeler se sont prononcés contre cette décision. Le procès-verbal de cette délibération est rédigé et approuvé séance tenante.

Le cahier des charges pour la vente de parcelles de terrains communaux est adopté.

On renvoie à la commission de comptabilité la demande de remise d'arrérages par la veuve Bousart.

Le collège des bourgmestre et échevins est autorisé à revendiquer en justice un terrain situé à l'endroit dit Roulcau, Outre-Meuse et détenu par le Sr. Heptia.

Sur le rapport de M. Dethier, au nom de la commission du contentieux, le conseil rejette l'indemnité imposée à la ville par une circulaire ministérielle pour les receveurs du gouvernement qui ont fourni un état comprenant les extraits de rôles des contributions servant à la confection des listes électorales.

M. Piercôt lit un exposé de motifs d'un projet de règlement pour le service des sépultures. Nous ferons connaître cet excellent travail dans l'un de nos prochains numéros; il sera déposé au secrétariat.

On renvoie à la commission des travaux publics le projet de règlement pour la police des marchés et pour la perception du prix de location des places d'étalages. Cahier des charges pour la mise en ferme de cette perception.

Le cahier des charges pour la mise en adjudication de la perception du droit de pesage, mesurage et jaugeage publics est adopté. Il est à remarquer qu'il y a Outre-Meuse un bureau secondaire pour ce service.

On approuve le cahier des charges pour le pavage de la petite voirie pendant les années 1859 et 1860.

Le conseil donne un avis favorable sur la demande de la fabrique de St-Pholien, tendante à être autorisée à poursuivre les représentants Robert, etc., pour le paiement d'une rente.

On rejette la demande d'indemnité faite par la veuve Massart pour améliorations faites à un jardin en Gravioule qu'elle a occupé pendant longtemps. Le recours lui défendait de faire des constructions, et la ville n'en a retiré aucun profit.

Le conseil donne un avis favorable sur la délibération du bureau de bienfaisance relative à l'autorisation de plaider contre le directeur du spectacle pour le maintien du droit des indigents sur les représentations théâtrales.

Le procès-verbal de cette dernière délibération est rédigé et approuvé séance tenante.

COUR D'ASSISES.

Dans sa séance d'hier la cour d'Assises a ordonné la mise en liberté de Marie Thérèse Debonnier, servante au ci-devant pensionnaire des dames Vaut. Elle était accusée d'avoir soustrait frauduleusement, au préjudice de ces dernières, plusieurs objets de toilette, égarés depuis quelque temps et retrouvés dans son coffre. Les preuves de culpabilité n'étant pas suffisantes, le jury a déclaré l'accusée non coupable. C'est le premier acquittement qui ait été prononcé depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi sur le jury.

THÉÂTRE. — Que dire des représentations théâtrales de cette semaine? A part Mesdames St-Ange et Amélie, tous nos artistes lyriques méritent bien peu d'éloges, pour la manière dont ils ont chanté et débité leurs rôles dans Robin des Bois, dans Guillaume Tell, dans la Dame Blanche et dans Robert-le-Diable.

M. Terra nous a parfois fait plaisir, mais hélas! et c'est là le défaut de cet artiste, après quelques beaux moments, son chant retombe souvent dans une médiocrité indigne du talent dont il a donné des preuves; or nous tenons plutôt à ce qu'un rôle entier soit convenablement rendu, qu'à entendre parfois quelques belles notes. M. Hermann s'est passablement acquitté de la partie chantante du rôle de Richard; mais cela ne suffit pas; notre jeune bassetaille devrait, avant tout, apprendre à parler français: sa prononciation se ressent tellement de son origine allemande, que fréquemment on ne le comprend pas, ce sont les surtout qu'il prononce du nez. Qu'il ne se décourage pas, avec du travail, il parviendra à se corriger, et nous lui tiendrons compte de ses efforts. Le rôle de Guillaume Tell, lui a été plus fatal encore; son manque de mémoire l'a mis souvent dans l'embarras. Heureusement pour nous, qu'il n'en a pas été de même de celui de Bertram dans Robert; il s'y est montré meilleur comédien que la première fois; sa voix aussi, nous a paru avoir gagné dans le bas. Nous n'avons pas non plus de grands éloges à adresser à M. Lorédan; ce jeune artiste semble toujours sous l'influence de la peur; non seulement ses gestes en deviennent guidés, mais il arrive parfois qu'il manque la mesure.

Quant à Mde. St-Ange, après avoir, pendant quelques jours, sans doute par suite d'indisposition, mérité des reproches, elle a pris une éclatante revanche par la manière dont elle a joué ses rôles dans les quatre opéras joués cette semaine. Elle nous a montré une fraîcheur, une justesse dans la voix, dont on a été presque étonné. C'est à peine si on lui a laissé achever l'air Grâce du 4e acte de Robert, tant on avait hâte de l'applaudir. — Mde Humbert s'est trouvée en but à son apparition dans le rôle d'Allice, à une bordée de sifflets, que certes elle ne méritait pas; aussi, hâtons-nous de le dire, ce n'était pas directement à elle qu'ils étaient adressés. Le public, content du reste, de Mme. Humbert dans l'emploi de seconde chanteuse, qu'elle tenait l'année dernière, mais désirant avoir une forte chanteuse (car Mme. Thibaut a annoncé publiquement que son engagement ne l'obligeait à jouer que deux rôles, très-secondaires encore), le public n'a pas trouvé d'autre moyen pour manifester ses desirs, que de siffler l'actrice qui, par une espèce de complaisance, en remplit aujourd'hui les rôles.

On nous dit que Mme St-Victor, qui s'est fait connaître ici, il y a trois ans, par une belle voix de contralto, est sans engagement; que la direction se hâte de s'entendre avec cette dame, afin d'éviter le renouvellement de scènes aussi désagréables. Les sifflets ne se sont pas arrêtés là: ils se sont fait entendre, et avec plus de justice, pendant les chœurs des 2e et 5e actes qui ont été absolument hachés; c'est au point que l'orchestre a dû pour ainsi dire s'arrêter afin d'attendre MM. les choristes.

Les vaudevilles n'ont guère été mieux rendus que l'opéra, à l'exception de notre excellent comique M. Paul Canut, et de Mlle. Amélie, les autres artistes ont à peu près tous joué comme on ne le fait pas dans une ville de 5e ordre.

Un petit acte fort gai, intitulé le Cabaret de Lustucru, a fait plaisir, ainsi que la reprise de Prosper et Vincent. Il n'en a pas été de même d'Arthur, ou seize ans après, que nous avons vu, dimanche pour la première fois, de Vouloir c'est Pouvoir, pièce par laquelle notre troupe avait commencé ses débuts; des longueurs, des invraisemblances nombreuses, jointes à la manière dont les acteurs ont joué, ont provoqué le mécontentement du public, qui s'est manifesté par des sifflets. On annonce comme prochains les débuts de M. et Mme. Leroyer, harpiste et ingénuité et de M. Lafitte, 2e ténor. Espérons qu'en émanant de la variété dans le répertoire, ils feront revenir la foule à notre théâtre.

VILLE DE LIÈGE. — RECENSEMENT DES PATENTABLES.

Le collège des bourgmestre et échevins informe le public que conformément à la loi du 21 mai 1819, il a délégué les inspecteurs de police à l'effet de procéder, dans leurs arrondissements respectifs et conjointement avec le contrôleur des contributions ou ses délégués, au recensement et aux vérifications à domicile des patentables.

Ces opérations auront lieu dans la seconde quinzaine du mois de novembre courant.

A l'Hôtel-de-Ville, le 9 novembre 1858.

Le président, J.-J. TILMAN.

ETAT CIVIL DE LIÈGE DU 9 NOVEMBRE.

Naissances, 5 garçons, 5 filles.
Décès: 1 garçon, 1 fille, 3 femmes, savoir:
Marguerite Blavier, sans profession, âgée de 75 ans, faubourg Sainte-Walburg, épouse en secondes noces de Guillaume-Henri Colson.
Marie-Catherine-Joseph Marchin, sans profession, âgée de 51 ans, rue des Ravats.
Marie-Catherine Perizon, sans profession, âgée de 25 ans, faubourg St-Gilles, épouse de Jean-François Berger.

Les bourgmestre et échevins invitent les parents du nommé Jacques-Joseph Blockhausen, étudiant, âgé de 25 ans, né à Verviers et domicilié à Liège, à se rendre au bureau de l'Etat-Civil pour affaires relatives à l'administration.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 11 novembre 1858, abonnement courant, 1er. début de M. Leroyer, emploi de bariton, CASIMIR ou le COMMIS VOYAGEUR, vaudeville. — Le BARBIER DE SEVILLE, opéra en 4 actes. — UN BAL DU GRAND MONDE, vaudeville.

Théâtre du Gymnase, lundi 12 novembre, par extraordinaire, le CABARET DE LUSTUCRU. — THEOPHILE, vaudevilles. — LE JEUNE MARI, comédie.

AVIS: — L'administration a l'honneur de prévenir les personnes intéressées que les entrées de faveur qui ont cours au théâtre royal sont entièrement supprimées au Gymnase.

PENSIONS.

Le Directeur du Trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'Etat pour le troisième trimestre de cette année sera ouvert, à son bureau, à partir du 9 novembre courant.

TAXE DU PAIN DU 9 NOVEMBRE.

Pain de seigle, 42 centimes au lieu de 41 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 52 cts.
Pain de ménage, 65 cts.

ANNONCE LITTÉRAIRE.

En vente

LIBRAIRIE DE J.-G. LARDINOIS, Rue Devant-les-Carmes, N° 44-584, à Liège.

SUPPLÉMENT

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE FELLER,

PAR M. PERENNÈS.

1 vol. in-8°, 4 frs. — Grand in-12°, 5 frs.

ANNONCES.

DIMANCHE prochain, on JETTERA des ROUES de DINDONS chez Mathieu MATRICHE, rue Basse-Chaussée.

Mme. RAIKEM-LONHIENNE,

A l'honneur d'annoncer que, par suite d'UNE TRÈS-BELLE AFFAIRE qui lui a été proposée, son ASSORTIMENT se trouve augmenté de 150 SCHALLS très-beaux et à très-bas prix. 1366

M. MASSON,

RUE PUIITS-EN-SOCK, OUTRE-MEUSE, N° 956,

Ont l'honneur d'annoncer aux Dames leur

RETOUR DE BRUXELLES,

Où elles ont fait

UN CHOIX DE CHAPEAUX

ET LINGERIES,

DU GOUT LE PLUS MODERNE. 1559

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDROY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

UN JEUNE HOMME de la campagne, qui voudrait se louer pour travailler dans des Jardins et apprendre la Culture des Plantes, peut s'adresser au n° 451, Chaussée St.-Gilles. 1577

A VENDRE DEUX PIANOS verticaux neufs, rue St.-Ursule, n° 885.

on demande à louer

Un GRAND LOCAL, comme salle, magasin, ou deux pièces faciles à réduire en une.
S'adresser rue Mont St-Martin, n. 11. 1578

MAISON A LOUER SUR LA FONTAINE, n° 160. Composée de deux places au rez de chaussée, deux au premier, un grenier, cave, pompe, et une place servant d'atelier avec foyer. S'y adresser. 1576

A VENDRE

POUR CESSATION DE COMMERCE.
DRAPS en toute qualité et une partie de COUPONS en dessous du PRIX, au n° 27, rue derrière St.-Thomas. 1572

VENDREDI 16 NOVEMBRE 1858, à une heure de relevée, M. Lambert JOIRIS, fera VENDRE, en sa demeure, rue Petit-Jonkeu, n° 489, à Liège, par le ministère du notaire BIAR, et par portions:
5000 PERCHES A HOUBLON et 50 BOTTES d'ÉCHALAS.
AU COMPTANT. 1572

SOIERIES, SCHALLS, Modes et Nouveautés,
RUE VINAVE-DILE, N° 606.

M^{me}. BEAUJEAN-BAYET

A l'honneur d'annoncer
SON RETOUR DE PARIS.

Les objets de goût qu'elle a rapportés, consistent notamment en Chapeaux, Coiffures, Bonnets Blondes et Bonnets Dentelles, Châtelaines et beaucoup d'Articles de Modes confectionnés. Schalls Velours brodés, Schalls Velours damas, Schalls pluche glacé, Schalls Satin prisme; Manteaux et Sorties de bal pour dames, dont la richesse et l'élégance des formes ne laissent rien à désirer. Elle confectionne, comme précédemment, ces objets pour lesquels on trouvera chez elle les plus belles étoffes, lingerie également confectionnée, broderies de Paris et de Nancy, dentelles noires et blanches; applications de Bruxelles, etc.

SOIERIES POUR ROBES, riches et des plus distinguées; levantines bayadères, levantines spolinées, damas, satins minosa, satins veloutés, satins istasir, reps glacés, etc. Soieries unies; poul de soie glacé, poul de soie uni, levantines, satins de Chine, velours des Indes, reps, etc. — Une partie de satins brochés à 2 fr. 85 c. marcelines fortes à 2 fr., gros de napes à 2 fr. 25 c.

UNE TRÈS FORTE PARTIE DE MÉRINOS FRANÇAIS, achetée avant la hausse et l'augmentation des droits, à 25 p. 0/10 au dessous du cours; napolitains imprimés, satins laine, étoffes brochées, mousselines laine, mousselines bayadères, mousselines imprimées et brodées dans tous les genres, etc.; Schalls cachemires, y compris schall Egyptien qui vient de paraître, schalls indous, schalls cabilles, etc.

TOILETTES COMPLETTES POUR NOCES.
Elle a joint à ses articles, les cravates pour hommes, foulards et gilets habillés, en velours, cachemire et soie, la ganterie pour hommes et dames, en 1^{re} qualité, les chaussettes et bonnets soie.

En relations avec les premières maisons de pelletterie, elle s'est décidée à tenir cet article POUR SON COMPTE, afin de procurer aux acheteurs tous les avantages possibles; ainsi, l'on trouvera chez elle les plus belles fourrures aux plus bas prix.

Les assortiments pour deuil, sont des plus complets; elle apporte tous ses soins à les composer toujours des plus beaux articles.

Rubans et cordons de ceinture, plumes, fleurs oiseaux de Paradis, et généralement tous les articles de grande nouveauté. 1525

Passage Lemonnier.

L'administration a l'honneur d'informer les personnes qui ont loué des maisons dans ce passage qu'elles peuvent dès-à-présent faire placer la menuiserie de leurs magasins.

MM. les négociants sont également informés que le prix des maisons encore à louer sont de francs 900, 1000, 1100, 1400, 1600, et quelques-unes plus vastes que ne le sont ordinairement les maisons de commerce du prix de frs. 2000 à 2200.

Une seule maison très-propre à y faire simultanément le commerce de gros, demi-gros et détail est fixée à frs. 5000. Chaque maison même dans les plus bas prix a deux issues et réunit toutes les facilités désirables; elle se compose de cuisine avec deux pompes, cave, magasin, trois étages et grenier.

Les bâtiments principaux situés rue de l'Université et Vinave-d'Ille, renferment de beaux et vastes appartements, présentant toutes les facilités et agréments désirables.

Les travaux étant poussés avec la plus grande activité L'OUVERTURE DU PASSAGE reste fixée au 24 décembre prochain.

S'adresser à M. LEMONNIER, rue de l'Université, à Liège. 1177

VENTE VOLONTAIRE ET POUR CAUSE DE DÉPART, D'UN RICHE MOBILIER.

LE LUNDI 19 NOVEMBRE 1858, à 9 heures du matin, et jour suivant s'il y a lieu,

A l'hôtel de M. ROUMA, à Chaudfontaine, le soussigné procédera à une

VENTE DE MEUBLES tels que Commodes, Secrétaires, Canapés, Pendules, Tables, Chaises, Bois de Lits, Literies, etc., trop long à détailler et AU COMPTANT. FISSETTE.

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR LA FILATURE DU LIN A LA MÉCANIQUE, ÉTABLIE A MALINES.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires, que le 4^{me}, le 5^{me}, et le 6^{me} versement, à frs. 100. « chacun par action, devront être effectués le 1^{er} décembre, le second janvier et le 1^{er} février prochains, entre 10 et 2 heures, soit chez monsieur Frédéric de SAUVAGE, administrateur, rue Féronstrée, à Liège, soit chez le soussigné.

Le dernier de ces versements sera reçu sous la réduction de cinq francs trente centimes par action, pour intérêts des quatre premiers versements, échus le 31 décembre prochain.

L'administrateur-gérant, DE LA COURT.
Bruxelles, le 10 novembre 1858. 1574

VENTE D'UN

BEAU MOULIN AVEC UNE maison y contigue, SITUÉS AU FAUBOURG Ste.-MARGUERITE, A LIÈGE.

LUNDI 19 NOVEMBRE 1858, à 10 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ,

Par M^e LAMBINON, notaire à Liège, au bureau de M. le juge-de-paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, sis rue d'Amay, n° 655,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'UN

beau moulin à farine, avec une belle maison COTÉE 151,

Composée d'un quartier de maître, habitation pour le meunier, écurie, cour, jardin, prairie, vignes et autres dépendances, le tout en très-bon état et formant un seul ensemble d'une superficie d'environ 15 verges grandes, situés rue Bas-Rhieux, au faubourg Ste.-Marguerite, à Liège.

Ces immeubles sont loués par bail authentique, non compris le quartier de maître, moyennant un loyer annuel de 1422 francs.

L'acquéreur pourra entrer en jouissance immédiatement et des facilités seront accordées pour le paiement du prix.

S'adresser à M. le juge-de-paix et au notaire susdits, pour avoir connaissance des titres et conditions. 1537

BELLE VENTE DE BOIS.

JEUDI 15 NOVEMBRE 1858, à une heure de relevée, Au rivage de Chokier, le notaire BIAR VENDRA à la recette de l'ancien notaire DELVAUX, une

GRANDE QUANTITE DE BOIS, Savoir: Gros Chênes, Hêtres, Vernes, Poutres, Bois de Fosses, Jantes, Rais, Planches de Hêtre et un Arbre d'usine ayant 52 pieds de long sur 24 pouces d'équarissage. ARGENT COMPTANT.

A VENDRE

BEAU BILLARD EN BOIS DE CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

à vendre de gré-à-gré et avec facilité de paiement du prix, UNE

MAISON DE COMMERCE

en bon état, située à Liège, place derrière l'Hôtel-de-Ville, portant l'enseigne du Cigne et le n. 1015, composée au rez-de-chaussée d'une boutique, d'une place et d'une cuisine; ayant trois étages, surmontés de greniers.

S'adresser pour la voir tous les jours les dimanches exceptés et pour connaître les conditions en l'étude du notaire DEBEFVE, rue Sœurs-de-Hasque, à Liège. 1147.

A VENDRE

La main à la main, LE DOMAINE DE SMART, PRÈS DE PHILIPPEVILLE.

Cette propriété patrimoniale est composée d'une FERME, de DEUX MOULINS, et de 444 HECTARES DE TERRES, PRÈS ET BOIS.

Situation agréable, à proximité des routes de Dinant à Beaumont, et de Charleroy à Rocroy. Chasse garnie de toute espèce de gibiers, pêche abondante, tels sont les avantages qui contribuent à rendre ce DOMAINE l'un des plus distingués du pays.

S'adresser pour traiter à M^e DIDOT, notaire à Bouvignes, près de Dinant et à M. l'avocat BOSQUET, boulevard de Waterloo à Bruxelles.

Et pour voir les lieux au garde MENNE à Sautour. 1555

VENTE PAR LICITATION.

Le LUNDI 26 NOVEMBRE 1858, à trois heures après-dînée, Le notaire MOXHON VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Hors-Château,

UNE MAISON, avec cour et bâtiment derrière, située à Liège, rue Basse-Sauvènière, N° 859-20.

S'adresser audit notaire MOXHON, pour connaître les titres et conditions. 1574

Faillite Beck-Steins.

LUNDI ET MARDI 12 et 13 novembre à deux heures après-dînée, CONTINUATION DE LA VENTE DES

Meubles du Failli.

Le LUNDI 12 Novembre 1858, à 10 heures, Le notaire PAQUE, exposera en VENTE DÉFINITIVE et sans réserve, en son étude, rue Souverain-Pont, à Liège, la BELLE et

GRANDE MAISON

avec jardin, pompe, citerne et vastes caves, située à Liège, faubourg St-Gilles, n. 485, joignant au Beau-Regard, sur la mise à prix de 17,000 francs, dont une partie en rente et le reste payable avec toute facilité.

Cette PROPRIÉTÉ se trouve à proximité de la station du chemin de fer et près du jardin botanique, sur lequel elle domine entièrement. 1519

Le 26 NOVEMBRE 1858, à 2 heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ

En l'étude et par le ministère de M^e RENOU, notaire à Liège, à la

VENTE AUX ENCHÈRES D'UNE

Maison de Commerce

Consistant en bâtiments d'habitation, étables, remises, écuries, grande cour avec environ 14 verges de pré et jardin y adossé; située au Bois-de-Breux, commune de Griegnée. L'étendue des bâtiments, la distribution des appartements, leur proximité de plusieurs houillères, rendent cette propriété propre à tout ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL. S'adresser à maître RENOU, notaire, rue du Pot-d'Or. 1545

A VENDRE UNE BELLE MAISON située quai de la Sauvenière, à proximité de la salle de Spectacle.
 Cette maison, bâtie avec soin, réunit à la solidité une distribution des plus commodes, elle se compose de plusieurs beaux salons, place à manger, cuisine, cour, remise et écuries.
 S'adresser quai de la Sauvenière, n° 56. 1520

VENTE DEFINITIVE ET SANS REMISE,
 D'UNE BELLE
PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE,
 SISE A 5 LIEUES DE LIÈGE ET A 2 LIEUES DE Verviers.

MARDI 20 NOVEMBRE 1858, à 2 heures de relevée,
 Il sera procédé en l'étude de M^e LAMBINON, notaire, place Derrière l'Hôtel-de-Ville à Liège, à la VENTE aux enchères publiques :

- 1^o de la propriété**
 DE
CHETIFONTAINE,
 Composée d'un château, ferme et autres dépendances, avec environ 85 bonniers métriques de jardin, prairies et terres labourables en différentes pièces, située à Chetifontaine, commune de Theux.
 2^o De deux PETITES FERMES avec leurs dépendances et environ 16 bonniers de jardins, prairies et terres arabes, situées à Baux, commune de Louveigné.
 Ces immeubles, qui dépendent tous de la terre de Chetifontaine, seront vendus en un seul lot, sans aucune réserve de surenchère.
 S'adresser audit M^e LAMBINON pour avoir connaissance des titres et conditions. 1574

Vente D'IMMEUBLES
 SITUÉS A LIÈGE ET A BRESSOUX.

JEUDI 22 NOVEMBRE 1858, à deux heures de relevée, il sera procédé, en l'étude de maître LAMBINON, notaire à Liège, sise place Derrière l'Hôtel-de-Ville, à la VENTE définitive et sans aucune remise des IMMEUBLES ci-après désignés; savoir :

- 1er lot.**
 Une Maison avec cour, étables, four, puits et 15 verges grandes de houblonnière, située en lieu dit Gadisseux, à Bressoux, joignant du levant au chemin dit l'Ancienne Voie de Jupille, du midi à Fivé et autres, du couchant à Cox-Lahaye et autres, du nord à la V^e Ph. Simonis. Ces immeubles pourraient être divisés en plusieurs lots au gré des amateurs.
- 2e lot.**
 Une pièce de houblonnière, située en Cornillon, commune de Liège, contenant 2 verges grandes, 5 petites, tenant du levant à Donnay, du midi aux enfants Driane, du couchant à la veuve Lambert Declaye et du nord à la veuve André Declaye.
- 3e lot.**
 Une Pièce de Cotillage, contenant 3 verges grandes, située à la Neuville, à Bressoux, commune de Grivegnée, joignant du levant Joseph Declaye, du midi à Nicolas Clément, du couchant à Lesuisse et du nord à Rassenfosse.
- 4e lot.**
 Un Pré situé à la Bache, commune de Grivegnée, contenant 3 verges grandes, joignant du nord à la veuve André Declaye, du midi à Henrard, du couchant à André Simonis et à la rivière du Barboix.
- 5e lot.**
 Un Pré, situé au même lieu, contenant 6 verges grandes, joignant du levant à Léonard Colard, du midi à Guillaume Henrard, du couchant à André Simonis et à la rivière du Barboix.
- 6e lot.**
 Une Pièce de houblonnière, située à Bressoux, commune de Grivegnée, derrière Bovy, contenant 3 verges grandes, tenant du levant à Nicolas Laurenty, du midi à Jean Heptia, du couchant à Joseph Pirnay et au chemin.
- 7e lot.**
 Un Pré, situé à la Haute-Droixhe, commune de Grivegnée, joignant du levant à M. Lemarié, du midi aux enfants Henrard, du couchant à la veuve Reason et au chemin de Jupille.
- 8e lot.**
 Un Pré situé en Droixhe, commune de Grivegnée, contenant une verge grande et demie, tenant du levant aux hospices de Liège, du midi à Lambert Paulus, du couchant à Fraikin et du nord au même.
- 9e. et dernier lot.**
 Une Pièce de Terre, située en Droixhe, commune de Grivegnée, contenant 4 verges grandes, joignant du levant aux héritiers de Mme. Libert, du couchant à Fraikin, du nord à la veuve Joseph Declaye.
 S'adresser audit M^e LAMBINON, dépositaire des titres, avec lequel on peut traiter de gré à gré avant la vente. 1572

VENTE D'IMMEUBLES

SITUÉS A JUPILLE ET A GRIVEGNÉE,

Le 21 NOVEMBRE 1858, à 2 heures de relevée,
 IL SERA PROCÉDÉ,
 en l'étude du notaire LAMBINON, place Derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège, à la
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Immeubles

CI-APRÈS DÉSIGNÉS :

- Premier lot.**
 Un PRÉ contenant deux verges grandes quinze petites, situé en Droixhe, commune de Jupille, joignant d'un côté à Loxhay, d'un autre à Beaudrihay, d'un troisième à Joseph Declaye et d'un quatrième à la Lèche.
- 2^e lot.**
 Une HOUBLONNIÈRE de trois verges grandes quinze petites, située en lieu dit à la Barge, commune de Grivegnée, joignant à Mrs. Pirnay et Libert et à la fabrique de l'église de Jupille.
- 3^e lot.**
 Un PRÉ d'une verge grande, situé en Droixhe, commune de Grivegnée, aboutissant à Mrs. Khauffaire, Jehotte et Detombay.
- 4^e lot.**
 Un COTILLAGE de une verge grande cinq petites nommée le *Petit-Boka*, situé à la Neuville, commune de Grivegnée, joignant à Mrs. Douffet et Laurenty.
 S'adresser audit M^e LAMBINON. 1576

MARDI 15 Novembre 1858, à 10 heures du matin,
 Au local des séances de M. le Juge-de-Paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, sis rue derrière le Palais, n. 443, le notaire LAMBINON

vendra publiquement

Une MAISON et dépendances avec un jardin y contigu, contenant 3 verges grandes situés en Trou-Souris, commune de Grivegnée.
 S'adresser à M. le Juge-de-Paix et au notaire susdits pour connaître les titres et conditions. 1576

Le LUNDI 19 Novembre 1858, à 10 heures du matin,
 IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère du notaire BOULANGER, en son étude rue Hors-Château, à Liège, à la

VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES ET RENTES

DONT LA DÉSIGNATION SUIT :

1. Une MAISON n. 128, avec jardin et dépendances tenue par la veuve Streep.
2. Une MAISON n. 129, avec jardin et dépendances, occupée par Louis Everard.
3. Une MAISON n. 150, avec jardin et dépendances, occupée par Jacques Leclere.
4. Une MAISON, n. 132, avec jardin et dépendances, occupée par Catherine Everard.
 Ces quatre maisons sont situées à Froidmont commune de Liège.
5. Une HOUBLONNIÈRE, contenant 31 ares 58 centiares, située à Froidmont en lieu dit Bernimolin, exploitée par la veuve Streep.
6. Un PRÉ contenant 45 ares 59 cent. faisant partie du pré Mativa, à la Boverie, même commune.
7. L'ILE dite des Cochons, située vis-à-vis de Fejonne, commune de Liège, exploitée par Gérard Dessart.
8. Le quart du PRÉ Jean Renard, contenant en son entier 75 ares ou environ, située dans la commune d'Angleur.
9. Une RENTE de 60 fr. 78 c., représentatifs de 50 florins de Liège, due par Gérard Mestrez à Tiff.
10. Le quart d'une Rente de 7 fls. 84 cents des Pays-Bas ou de 16 fr. 58 c., due par Hubert Desaiwe de la commune d'Angleur.
 Une RENTE de 4 fr. 86 c., ou 4 fls. de Liège, due par la V^e Jean Deltour, de la commune de Bombée.
 Une de 2 fls. de Liège ou de 2 fr. 43 c. due par Etienne Bouhon à Tiff.
11. Une RENTE de 91 fr. 16 c. ou 75 fls. de Liège, due par la commune de Basoha, près de Huy.
 S'adresser en l'étude dudit notaire BOULANGER, pour prendre inspection des titres de propriété et des conditions de la VENTE. 1524

VENTE D'IMMEUBLES

SIS A ANS.

LUNDI 12 NOVEMBRE 1858, à deux heures de l'après-midi, en la demeure de M. FALIZE, à l'enseigne de Maringo, à Ans, M^e DEBEVE, notaire, procédera, en présence de M. le juge-de-paix des cantons du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège,

A L'ADJUDICATION PUBLIQUE AUX ENCHÈRES d'une Maison, n. 246,

avec cour et 15 ares 29 mètres carrés de jardin potager en dépendant, située à Ans, en lieu dit : *Ruelle Hurbise*, tenant d'un côté à Ernest Leclercq et d'autre, à M^{me} De Grady née Hardy.
 S'adresser, pour connaître les conditions, au dit notaire DEBEVE, rue Sœurs-de-Hasque, à Liège, et à M. DANTHINE, à Ans, N° 271. 1519

La CRÉOSOTE BILLARD contre les MAUX DE DENTS,

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive, et guérit la carie des dents gâtées. ON GARANTIT QU'ELLE S'EMPLOIE SANS LE MOINDRE DANGER. 2 francs le flacon avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires : Froidbise, rue Pont-d'Île, 831 à Liège; Etienne, à Verviers; Tournay, à Spa; Garot, à Herve.

BOURSES.

PARIS, LE 8 NOVEMBRE.

Trois p. c.	81 90	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	—	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	110 35	Dito nouv. s. inté.	—
Act. de la Banque.	2700	Dette active.	18
Obl. la vil. de Par.	1187 50	Id. passive.	—
Emprunt belge.	102 5/4	Emp. rom.	101 1/2
Société Générale.	—	Rente de Naples.	102
Banque de Belgiq.	1472 50	Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Migueliste.	—

AMSTERDAM, LE 8 NOVEMBRE.

HOLL. Dette activ.	101 7/16	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	55 3/4	POLOGNE. L. n. 500	119 1/2
Différée.	115 1/2	Prus. L. de Rd. 50	121 1/4
Billet de change.	24 1/8	ESPAGNE. E. Ard.	17 5/4
Obl. synd. d'ain	95 1/2	Dito grad.	—
" 3 1/2.	79 1/4	Dette diff. 1850.	7 1/8
S. de C. des P.-B.	175 1/4	" anc.	—
" nouvelle.	—	" passiv.	3 15/16
Russie. Hope et C ^e	105 5/8	AUTR. Métall. 5.	103 9/16
" 1829, 5.	105 5/4	BRES. Obl. à Lond.	79
Inscr. au gr. livre	69 1/4		

ANVERS, LE 9 NOVEMBRE.

ANVERS. Det. act.	105 5/4	A Prusse. Em. à Berl.	120
Det. diff.	50 1/8	A NAPLES. Cert. Fal.	95 5/8
Empr. de 48 mill.	102 1/8	P Et. Rom. Lev. 1852.	101 5/8
Id. de 30 mill.	92 7/8	P Cerg. à A. 1854.	101
HOLL. Dette activ.	—		
Rente rembours.	—		
AUTRICHE. Métall.	107		
Lots de fl. 100.	358		
" 250.	460		
" 500.	780		
POLOG. Lots fl. 500.	118 1/4		
" 500.	137 3/4		
BRES. Em. L. 1854.	—		
ESPAGNE. Ardoin.	17 5/8 et		
Dette passiv. 1854.	5 1/8		
Différée.	—		
DANEMARC. E. Notl.	95		
Dito à L.	75 1/2		

BRUXELLES, LE 9 NOVEMBRE.

Dette active 2 1/2	54 1/2	A Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	102 1/8	Tapis.	105
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	95	Mutualité.	111 1/2
Id. de 57 mil.	75 1/4	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	825	Act. Réunies.	94
Emp. de Paris.	—	Bornage.	—
S. de Comm. de c.	145	Houyoux.	—
B. de Belgique.	142	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	—	Lits de Fer.	119
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgaise	—
Banque Foncière.	101 1/4	Civile.	—
Idem.	100	Herve.	190
Flenu.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	125 1/2	Ch. de B., M. et B.	—
Sclégisin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	125 1/2	Holl. Dette active.	53 1/2
Levant du Flenu.	160	Losrenten inscr.	100
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq.	106 7/8
Sars-Longcham.	—	Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	17 5/8
Venne.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelineau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Verr. de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	101 1/2

VIENNE, LE 5 NOVEMBRE.
 Métalliques 5 p. c., 107 1/8 — Actions de la Banque, 1466.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 8 NOVEMBRE.
 Le brick danois de Erdite, v. de St.-Petersbourg, ch. de céréales.
 Le brick français Colombe, v. de St.-Petersbourg, ch. de div. march.
 Le koff hanovrien Vrouw Anna, v. d'Emden, ch. d'orge.